«J’abdique», a déclaré le parquet en ouverture du procès ce lundi 29 juin contre la personne qui était suspectée d’être directrice de publication du site d’information toulousain Iaata, et qui risquait 5 ans de prison et 40 000 euros d’amende pour un compte rendu de manif publié en ligne. Le procès n’aura même pas eu lieu, les accusateurs ayant plié devant les conclusions envoyées par la défense avant l’audience. Une belle déculottée pour des magistrats aussi impulsifs que vindicatifs, qui voulaient par cette attaque intimider celles et ceux qui protestent contre les violences policières et la mort de Rémi Fraisse. Cette tentative de procès aura au moins renforcé la solidarité envers les médias libres. Longue vie !

[
Voir le communiqué signé par plusieurs médias libres : Le retour du bâillon->http://jefklak.org/?p=2155]

Voir l’article publié par CQFD : L’ordre règne dans la ville rose !